

Mémoire rédigé dans le cadre des Tables de réflexion sur l'avenir des forêts

12 avril 2024

Par la Coopérative forestière du Fjord

Julia Leguerrier, ing. f



La coopérative du Fjord est basée à Ste-Rose-du-Nord et œuvre sur la rive nord de la MRC du Fjord du Saguenay. L'entreprise réalise différents travaux d'aménagements forestiers et récréotouristiques pour les municipalités et les entreprises locales. La vision de l'aménagement des forêts de l'entreprise s'inspire du concept des forêts de proximité.

Le présent mémoire a été rédigé par Julia Leguerrier, ingénieure forestière pour la coopérative. La coopérative appuie également le mémoire rédigé par la FQCF, mais souhaitait préciser certains points concernant la foresterie de proximité et la gestion des écosystèmes forestiers. Voici quelques commentaires par thématiques.

Thème 1 : Aménagement durable et productivité des forêts

Sous-thème 1. Approche d'aménagement durable des forêts québécoises

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment l'approche d'aménagement des forêts devrait-elle être adaptée pour qu'elles soient plus résilientes face aux changements climatiques ?

De multiples approches d'aménagement devront être déployées sur le territoire du Québec considérant la diversité de milieux et d'enjeux qui le compose. La coopérative forestière du Fjord est particulièrement préoccupée par l'aménagement de la sapinière à bouleaux jaunes et de la sapinière à bouleaux blancs de l'Est.

Ce sont tous les écosystèmes forestiers qui devront être plus résilients et la clé de leur résilience est la diversité. Il faut, de prime abord, éviter de simplifier nos forêts. Nos forêts boréales ont été rendues de plus en plus vulnérables, entre autres, par l'exploitation forestière du dernier siècle. Les essences marginales telles que les pins, le thuya, le bouleau jaune, l'épinette noire et l'épinette blanche sont en raréfaction. On observe également une diminution de la proportion de peuplements à structure complexe et de vieilles forêts sur le territoire. Ces pertes en diversité génèrent des peuplements et des paysages qui ont un éventail restreint de réponses aux perturbations naturelles et qui sont, ainsi, moins résilients. Au rythme où ces perturbations se succèdent, on craint pour la productivité générale des forêts. Dans notre région, le sapin est identifié comme l'essence la plus vulnérable et nous pouvons, malheureusement, constater que sa présence s'est accrue sur le territoire.

Nous entrevoyons une approche en deux phases. Premièrement, il faut mettre à niveau l'approche d'aménagement actuelle pour éviter la simplification et deuxièmement, il faudra innover pour diversifier les forêts.

Exemple de pratiques pour éviter la simplification des forêts :

- Diversifier les types de traitement à l'échelle du paysage,
- Augmenter les cibles de legs biologiques à 5-10%. Cibler les essences marginales à favoriser selon les modélisations de qualité de l'habitat futur,

- Avoir des cibles de régénération naturelles des essences marginales (EPB, BOJ, EPN),
- Moduler les traitements non-commerciaux pour maintenir la diversité de la régénération (ex : éclaircies par puits de lumière, regarnis),
- Les plantations à faible densité peuvent créer une diversité intéressante,
- Limiter l'ensapinage, par le regarni et la préparation de terrain,
- Augmenter les proportions de coupes partielles et leur suivi,
- Protéger plus de territoire.

Exemple d'innovations :

- Mettre en place un programme d'essais opérationnels financés pour la migration assistée des provenances et des essences à fort potentiel d'adaptation,
- Enrichir les plantations avec des essences marginales,
- Développer une expertise d'exploitation des peuplements mixtes,
- Faire des plantations mixtes,
- Mieux transformer les feuillus intolérants.

Ces quelques exemples peuvent venir augmenter la résilience de la forêt aménagée, mais il faut bien sûr être prêt à modifier nos orientations sylvicoles à tout moment étant donnée la vitesse des changements globaux qui s'opèrent. Ce modèle de gestion s'appelle la gestion adaptative et repose un système de suivis efficaces de la forêt. Les suivis réalisés actuellement concernent seulement la conformité des travaux et presque aucun suivi concernant leur efficacité n'est réalisé. Tout est à faire en ce sens et c'est essentiel à la mise en place d'un aménagement des forêts basé sur la résilience.

Également, il faut que la planification des travaux de récolte et ceux de régénération soit faite en amont et de manière intégrée. À l'heure actuelle, il semble que ces deux sphères soient déconnectées. Où est passé le concept de scénarios sylvicoles et de composition visée? Nous craignons que la division des travaux commerciaux ne se limite qu'à chercher des volumes récoltables sur le territoire et que la division des travaux non-commerciaux ne se limite qu'à « boucher les trous ».

Cette crainte s'est manifestée plus récemment sur des territoires près de nos opérations, soit en sapinières à bouleaux jaunes. Malgré le fait que la récolte des sapins en perdition par la tordeuse soit logique, à l'heure actuelle, il n'y a rien pour nous convaincre que le patrimoine forestier en bouleaux jaunes sera maintenu pour la prochaine révolution. La stratégie de régénération suivra dans quelques années, mais à ce moment-là, si les tiges de bouleaux jaunes sont récoltées, il ne sera plus possible de régénérer naturellement cette essence qui est, d'ailleurs, au cœur des stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans notre région. Cet exemple visait simplement à illustrer le problème de la séparation des travaux commerciaux et non-commerciaux, l'absence de vision de composition visée et d'imputabilité lors de la planification des travaux.

Notre nouvelle approche d'aménagement des forêts doit impérativement travailler ces éléments si on veut qu'elle maintienne et génère des écosystèmes forestiers résilients.

Sous-thème 2. Productivité des forêts

Dans quelle mesure seriez-vous favorable à l'intensification de la production forestière sur certaines portions du territoire forestier si cela permettait d'approvisionner les usines avec le même volume, sur un plus petit territoire, tout en ajoutant des territoires protégés pour la biodiversité et l'atteinte des cibles de conservation ?

En réponse à la recommandation du Forestier en chef, comment devrait se faire la mise en application d'un zonage forestier priorisant la production forestière sur une partie du territoire forestier public ?

L'intensification de la sylviculture doit faire partie du coffre à outils des aménagistes. Il s'agit d'une opportunité d'optimiser les investissements réalisés en forêts publiques, mais cela doit impérativement être réfléchi en amont.

Bien que l'on souhaite que ces investissements soient faits à proximité des usines, il faudra être conscient de l'incompatibilité d'un zonage de production de bois avec certains éléments. En voici trois.

1. Les projets récréotouristiques des municipalités. L'intensification implique un réseau de chemins permanents, beaucoup de circulation et des travaux d'aménagement qui nous éloignent de la forêt naturelle (plantation très dense, éclaircie précommerciales ...). Cela peut rendre un territoire moins attrayant et donc retirer un levier de développement à certaines municipalités.
2. Les secteurs les plus riches en biodiversité. Sur les rives du Saguenay, les secteurs près des usines sont aussi les secteurs les plus productifs et les secteurs les plus riches en biodiversité. Il faut porter une attention spéciale aux peuplements de bouleaux jaunes et d'érables, car ils sont également des avant-postes pour la migration assistée au Saguenay et, donc, des solutions d'adaptation des forêts aux changements climatiques. Convertir ces peuplements pour faire de la production de bois avec des essences moins résilientes serait un non-sens.
3. Les futurs projets de forêts de proximité. L'intensification devra s'harmoniser avec ces projets qui se développeront sur le territoire. La gouvernance multiple et collaborative de ce type de projet n'est pas compatible à première vue avec un zonage où la production de bois domine.

En somme, il faudra que le zonage se fasse dans un exercice de concertation et en ayant en main de bonnes données sur les potentiels de production des essences, sur leur vulnérabilité potentielle aux changements climatiques et sur l'utilisation des terres actuelles et futures

Sous-thème 3. Accès au territoire forestier public

Quels changements devraient être apportés à la gestion du réseau de chemins multiusages en forêt publique et pourquoi ?

Qui devrait assumer le financement de l'entretien du réseau de chemins multiusages en forêt publique, et qui devrait être responsable de son entretien et pourquoi ?

3. Dans quel contexte le démantèlement de chemins devrait-il être préconisé à la suite de l'aménagement forestier et pourquoi ?

Bien que la coopérative travaille peu en forêt publique, nous sommes conscients de l'importance de gérer le réseau routier pour limiter la fragmentation du réseau hydrologique et la fragmentation des habitats espèces à grands domaines vitaux comme le caribou.

En forêt publique, l'accent devra être mis sur la gestion et l'entretien des chemins à faible utilisation.

Près des municipalités, l'accès à la forêt doit être maintenu. Des programmes de gestion des actifs tels que les traverses de cours d'eau devront être déployés.

Thème 2. Approvisionnement en bois

Sous-thème 1. Planification forestière

Quels changements pourraient être apportés au processus de planification forestière pour permettre de mieux prendre en compte les préoccupations de tous les utilisateurs de la forêt tout en permettant la récolte forestière ?

Quelles améliorations pourraient être apportées au format, au contenu et au processus des plans d'aménagement forestier produits par le Ministère ?

En étant impliqués auprès des municipalités, nous constatons qu'il est difficile pour les intervenants de s'y retrouver dans les processus de planification. Bien qu'il y ait un processus pour les harmonisations ponctuelles, les intervenants du milieu se butent à des barrières administratives lorsqu'il s'agit d'enjeux plus globaux.

Une meilleure vulgarisation des stratégies d'aménagement, dont les stratégies sylvicoles et les stratégies de zonage, est souhaitable lors des consultations sur les PAFIT. Ces éléments devraient aussi être ramenés lors de celles sur les PAFIO. Le tableau des enjeux et solutions peut paraître stérile pour les intervenants qui ne seraient pas familiers avec les bases de l'aménagement écosystémique. À titre d'exemple, le matériel de communication développé par les Zecs de la Mauricie (<https://www.zecsmauricie.com/cprs-u-bouq/>) est très efficace pour amorcer des discussions sur la planification forestière.

Sous-thème 4. Droits forestiers consentis

La coopérative se positionne pour des investissements du gouvernement dans le développement de projets de forêts de proximité.

Autrefois appelé "forêts habitées", le concept a fait l'objet de recommandations officielles lors de la commission Coulombe (2004) : « Que le Ministère facilite la réalisation d'initiatives de forêt habitée sur forêts publiques, par l'octroi de contrats d'usufruit des ressources à long terme, à des collectivités ayant démontré leur engagement à l'égard de tels projets, notamment par les terres privées et les lots intramunicipaux qu'elles auront inclus au projet » (Coulombe 2004). La commission avait aussi détaillé les multiples avantages de ces projets pour les communautés.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement durable des territoires forestiers en 2013, on entend plutôt parler de forêts de proximité. Cette tenure est basée sur le concept de proximité, tant géographique que socioéconomique et sur le caractère communautaire, qui favorise la redistribution des bénéfices à l'échelle locale (MFFP 2015). Les objectifs spécifiques aux forêts de proximité sont, tels que définis par les orientations ministérielles de 2015, de :

- Donner aux délégués un pouvoir de décision et certaines responsabilités liées à la gestion et à la mise en valeur de la ressource forestière sur le territoire public;
- Permettre un retour direct aux délégués des bénéfices socioéconomiques tirés de la ressource forestière en forêt de proximité;
- Permettre aux délégués de développer ou de consolider une expertise en matière de gestion des ressources forestières.

Malheureusement, les orientations ministérielles qui ont été adoptées en ce sens n'ont pas permis d'enraciner un réseau de forêts de proximité au Québec. Bien qu'il existe, une forme de foresterie de proximité avec les Ententes de Délégation (ED) des MRC, communautés autochtones et municipalités, il manque de l'implication du ministère pour que les objectifs présentés ci-dessus soient atteints et que les modèles soient viables. Voici quelques besoins qui sont ressortis lors des consultations menées par le MRN en 2012 . Il faudrait que le MRNF

- joue le rôle de conseiller et d'accompagnateur technique gratuitement;
- offre des activités de formation;
- forme une organisation ou un réseau des délégués pour que ces dernières se soutiennent;
- fournisse un accompagnement particulier pour les besoins des Premières Nations;
- rende disponible les ressources financières de démarrage et les ressources humaines (expertise) nécessaires (un fonds de démarrage est considéré comme essentiel); De plus, pour les activités de suivi et de consultation, une aide financière supplémentaire serait nécessaire. D'autres fonds plus spécifiques (conservation, chemins, ...) seraient également à mettre en place plus long terme.

En somme, les contextes sont tellement différents au Québec, il faut développer beaucoup d'expertises locales pour que les modèles soient viables. Des appels à projets, du soutien et du financement sont nécessaires à ce niveau. Il manque également une politique et un guide pratique sur les forêts de proximité.

Il serait également souhaitable, avant d'aller plus loin, de faire un bilan des enjeux des ententes de délégation de gestion (ED) sur les TPI. Par exemple :

« Quels sont les principaux défis rencontrés par les gestionnaires des TPI?
Quels étaient les objectifs qui avaient été fixés, lors de la mise en place des délégations de gestion? Ont-ils été rencontrés?
Sinon, quels éléments pourraient faciliter leur atteinte?
Quels sont les freins et les éléments facilitant la participation des publics, ainsi que la diversification des activités, sur les TPI? »

Il faudra aussi évaluer comment ces projets pourront se développer sur les UA et/ou être issus de la transformation des PRAU.

Thème 3. Conciliation des usages

Les éléments soulignés dans le sous-thème sur la planification forestière s'appliquent. En sus, pour faciliter la conciliation des usages, des formations dans les milieux municipaux devraient être organisées. Il est difficile de s'harmoniser si les parties prenantes n'ont pas accès à de l'information vulgarisée.

Thème 4. Développement économique et retombées régionales

Sous-thème 2. Innovation et diversification du secteur forestier

Voir la réponse au thème 1.

Sous-thème 3. Régionalisation de la gestion

Quels changements pourraient être apportés pour favoriser l'implication des acteurs régionaux intéressés par la gestion des forêts publiques et assurer la prise en compte de leur choix de développement ?

Dans le contexte des territoires délégués, quels changements pourraient être apportés pour optimiser l'aménagement forestier sur ces territoires et s'assurer qu'ils contribuent à l'approvisionnement des usines de transformation et aux retombées économiques régionales ?

La régionalisation de la gestion forestière serait souhaitable au sens où cela permettrait d'optimiser les opérations forestières et de trouver des solutions appliquées aux enjeux locaux. Notre région est cependant très diversifiée en termes de forêts et il faudra qu'il reste la place dans les structures de concertation locale pour les enjeux plus précis tels que l'aménagement du bouleau jaune. Il faudra également que le cadre d'un aménagement renforçant la résilience soit implanté dans toutes les régions.

Peu importe quelles parties de l'aménagement des forêts seraient régionalisées, il importe que les ingénieurs forestiers soient imputables sur le territoire qu'ils planifient. Il faudra qu'il y ait quelqu'un pour réfléchir réellement un aménagement intégré et avoir une vision globale du territoire et de ses divers enjeux.

Julia Leguerrier, ing.f
Présidente
Coopérative forestière du Fjord
581-991-9674